



Arrêté Municipal

Date : 20/12/2024

Arrêté numéro : AM 4.2024.12

Thème : Voirie

Type d'arrêté : Temporaire

Date de validité : 25/12/2024

Date d'affichage : 20/12/2024

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

OBJET : Portant interdiction temporaire la pratique du football sur le terrain « stade d'honneur » du centre sportif du Domaine de Cavaillé

LE MAIRE DE LARRA,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de réglementer l'utilisation des terrains de football du Centre Sportif et d'Animation de Cavaillé,

Considérant les intempéries,

ARRETE

Article 1

La pratique du football (match, entraînement et loisir) est interdite sur le terrain de football dit « stade d'honneur » du Centre Sportif et d'Animation de Cavaillé du vendredi 20 au mardi 24 décembre 2024 inclus

Article 2

Ampliation du présent arrêté sera adressée au Club concerné et affichée sur les installations sportives concernées.

Le Maire
Jean-Louis MOIGN

